Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Moharrem 1444
19 Août 2022

N° 98

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1773**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1774**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1776**
Homologation de résolutions **1777**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1777**
Avis aux créanciers..... **1780**
Convocations
Sociétés anonymes **1781**
Sociétés à responsabilité limitée **1782**
Divers
Avis au public..... **1782**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan du CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"..... **1784**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Changement de la raison sociale

Et mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

Et la loi n°2019-47 du 29 mai 2019

ELITEC

SA au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2020, enregistré à la recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 26 novembre 2020, sous le n°25703992, quittance n°M060057, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 30 novembre 2020, sous le n°2020114095, il a été décidé, à l'unanimité, le Changement de la dénomination sociale «Elitec» par «Chakira Distribution».

2022T00893SANB2

Société TUNISIE CATERING

Société anonyme

Au capital de 12.000.000TND

Siège social : B.P 46- Aéroport Tunis - Carthage 1080 Tunis

Identifiant Unique : 0769281 S

Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 juillet 2022 enregistré à la recette des finances de la Charguia Tunis le 1er août 2022 sous le numéro 22806098, quittance n°M100481, il a été décidé :

- Prendre acte de la démission de Madame Nabila Blouza de ses fonctions de Directeur Général.

- Nommer Monsieur Mahmoud Said en qualité d'Administrateur Délégué de la société doté des pouvoirs qui sont conférés au Directeur Général.

Dont un exemplaire a été déposé au RNE sous n°202266073 le 12/8/2022.

2022R02055SANB2

DIDO CAPITAL PARTNERS

Société anonyme

Identifiant Unique : 1515039J

Capital social : 250 000 dinars

Siège social : Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte de «Joumaira Immobilière» Appartement B5-2, les jardins de Carthage - 1090 Tunis

Suivant attestation bancaire en date du 13/7/2022 délivrée par la Banque de l'Habitat Agence Les Berges du Lac 1 et PV de l'AGE daté du 6/6/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Tunis le 15/7/2022 sous le n°22703260, quittance n°5340 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 8/8/2022 sous le n°202264067, il a été constaté et confirmé la libération du capital de ladite société d'un montant de 125 mille dinars et cela en concrétisation du PV de la réunion du conseil d'administration en date du 20/4/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Tunis le 12/5/2022 sous le n°22802138, quittance n°3809 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 16/5/2022 sous le n°202235121. Et par conséquent la totalité du capital a été libéré.

De même et suivant le PV de l'AGE susvisé, il a été constaté la concrétisation de cessions libres d'actions entre les actionnaires de ladite société.

2022402057SANB2

Notice

Augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

«Citybel SA»

Société anonyme

Capital social : 6.600.000 dinars

Siège social : Immeuble la Percée Verte -Appt-B6-1 Rue Neptune 1090 Les Jardins de Carthage, Tunis

Identifiant Unique : 1595762Z

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 02/6/2022, les actionnaires ont décidé une augmentation de capital de 4.500.000 dinars pour porter le capital social de 6.600.000 dinars à 11.100.000 dinars par la création de 45.000 actions nouvelles de 100 dinars chacune émises au pair et à libérer intégralement en numéraire.

1- Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de la parution de la présente notice au Jort, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2- 45.000 actions nouvelles de 100 dinars chacune émises au pair et à libérer intégralement en numéraire lors de la souscription.

3- Dépôt préalable : copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/6/2022, a été déposée au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Tunis dont une attestation délivrée par le Greffier en date du 5/7/2022 sous le n°AC01832022.

4- Banque dépositaire des fonds : BANQUE DE TUNISIE - Agence Avenue Mohamed V - 1002 Tunis - Le Belvédère au Compte N°TN59050010000027087298010.

2022402066SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LEGALCOUNSELS SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 440.000 Dinars

Siège social : Rue Lac Victoria - Résidence LAC 2001 - Immeuble TANIT - Bloc C Appartement C 2.1 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0981522E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22/6/2022 enregistré à la Recette des finances Al Bouhaira - Tunis le 24/6/2022 sous Qn°M071085 Enrgn°22705051.

Les Associés prononcent la clôture définitive de la Liquidation et donnent quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le déchargent de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan de la clôture et du Rapport de la clôture et de la Déclaration de cessation d'activité ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 0981522E sous dossier n°202250251 en date du 30/6/2022.

2022402067SRLB2

SOCIETE IBADUHER TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 600.000 Dinars

Hôtel Flora Park - Yasmine Hammamet - 8057 Nabeul

I.U : 1771558G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 15/6/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 24/6/2022 sous Qn°M004936 En°22802991

Les associés ont décidé de déléguer des pouvoirs administratifs au profit de Mr. Ibanez Santiago Antonio

Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° 1771558G en date du 30/6/2022 sous dossier n°202250242.

2022402068SRLB2

C. P. T. SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 300.000 Dinars

Zone Industrielle, Route de Menzel Bourguiba - Mateur - 7030 Mateur

Identifiant Unique : 599590G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22/4/2022 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis le 4/7/2022 sous QN°M005132, EN°22803131 et Suivant deux (2) Actes de cession de parts du 22/4/2022 enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis et Suivant les statuts mis à jour le 22/4/2022 enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis le 5/7/2022 sous Qn°M005185 En°22803166

Les associés ont approuvé les cessions de parts sociales;

Les associés ont approuvé les statuts mis à jour.

Dont un exemplaire du P.V, des actes de cession et des statuts mis à jour ont été déposés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°599590G en date du 8/7/2022 sous dossier n°202252587.

2022402069SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Bourj Louzir le 5/8/2022 sous le n°22202437 Quittance n°M060090 Me Ines Akdhar titulaire de la CIN n°05481807 a vendu le fonds de commerce (vente volailles et Dérivés) avec tous ses éléments corporels et incorporels sise à l'Av Choutrana Bourj Louzir La Soukra Ariana. Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours chez l'acheteur Me Halima Gooma 4 rue Sidi Boudib Ariana.

La présente annonce a été publiée aux deux journaux Echourouk et le Quotidien le 11/8/2022.

2022T00892FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 8/4/2022 enregistré à la recette des finances de Mareth le 11/4/2022 Quittance n°MO16980 enregistrement n°22200351 Mr Belmanoubi Amor Titulaire de la C.I.N n°03289073 délivrée à Tunis le 5/10/2002 a vendu le fonds de commerce destiné à la vente de pièces Cycle et Motocycle situé à l'Avenue Jamel Abdennacer à Mareth à Mr Selmi Nader Titulaire de la C.I.N n°13200118 délivrée à Tunis le 17/10/2013 demeurant à Mareth .

A noter que l'acte de vente du fonds de commerce a été publié le 12/6/2022 dans le journal Achourouk et dans le journal le Quotidien.

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2022T00894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé daté du 28/7/2022 enregistré à la recette des finances elmenzeh 6 le 3/8/2022 quittance numéro M115335 et numéro d'enregistrement 22205155 publié au journal Achourouk le 10/8/2022.

Mme Olfa Bent Fathi Ben Ahmed Nefzawi titulaire de la cin 04672822 a vendu à Mme Asya Bent Mohamed Ben Sadok Kozdogli titulaire de la cin 00739979, le fonds de commerce destiné pour tout commerce sauf restauration café, cafeteria sis au 04 bis avenue rue Maaoya Ebn Abi Soufien Elmenzeh 8 Ariana.

Toutes les oppositions doivent être inscrites après la date de la publication au JORT dans un délai de 20 jours au bureau de l'avocat sis au 02 avenue Farhat Hached n°46 Ariana.

2022T00900FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 4/8/2022 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 5/8/2022 sous le numéro 22204166, Mr Ennajem Errhimi titulaire de la CIN n°02760748 domicilié à la rue Ibn elfaredh Sahloul à Hammam Sousse, a vendu à Mr Nabil Fradi titulaire de la CIN n°09275770 domicilié à la rue 20 Mars n°467 à Kalaa Kebira : un fonds de commerce consistant en une superette y compris le commerce des produits alimentaires, situé à la rue 212 à Sahloul à Hammam Sousse avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées auprès de l'Avocat rédacteur de cet acte, Maître Mohamed Mahjoub Avocat à la cour de cassation, 8 rue de Cordoue (Trocadéro) Sousse, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" le 10/8/2022 sous le n°11292.

2022S00945FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 14/7/2022 enregistré à la recette des finances de Kalaa-Kebira le 02/8/2022 sous le numéro 22201549, Mr Fredj Slama titulaire de la CIN n°09281520 domicilié à Sidi Zayed à Kalaa Kebira, a vendu à Mr Adel Slama titulaire de la CIN n°08437839 domicilié à la rue de la plage à Hammam Sousse : un fonds de commerce consistant en un Café de premier rang dénommé "Café Etoile sportive de sahel" situé au 20 Mars Sidi Dardour à Kalaa Kebira avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées auprès de domicile de l'acquéreur où le fonds est exploité dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" le 10/8/2022 sous le n°11292.

2022S00946FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, du 29/7/2022 et enregistré à la recette des finances d'Eljem le 3/8/2022 sous le n° d'enregistrement 22201049 et le n° de quittance M046941, Monsieur Rkaia Jamel demeurant à Hammam Sousse - Sousse, a vendu à Monsieur Chaib Ahmed demeurant à Sfax, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente des articles ménagers situé à la route de ceinture n°1 Eljem Mahdia d'une superficie environ 100 carrés.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Hattab Rachida, avocat à la cour de cassation rue 15 Octobre Eljem, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis sera publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/8/2022.

2022S00948FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 02/8/2022 enregistré à la recette des finances de Tunis le 4/8/2022 quittance n°M056468, n°22202100, Mr Ali Dorii (CIN 09298958) a vendu à Mr Najib Boufaroua (CIN06940496) la totalité du fonds de commerce sis au local n°11 bis Rue Sidi El-Boni à Tunis exploité sous forme d'une boutique de vente des tissus, et ce moyennant le prix de vingt mille dinars.

Les oppositions sont reçues chez l'acheteur Najib Boufaroua dont son domicile est sis à la rue Bizerte Ksar Hellal.

Cet avis a été publié au journal Elchourouk le 10/8/2022.

2022S00951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 5/7/2022 et enregistré à la recette des finances de Houmet Essouk Djerba le 5/7/2022 sous n°22203037 quittance n°M067482, Mr Hbib Kanoun, titulaire de la carte d'identité fiscale 314158/Q et de la CIN n°00020772, demeurant à Hay Khnansa Ajim Djerba, a vendu la totalité du fonds de Commerce lui appartenant exploité dans le local appartenant à monsieur Salah Karouiya sis à la rue Mosbah Jarbou n°19 Houmet Essouk Djerba destiné au commerce de l'alimentations générale avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Monsieur Rchid Lahkam titulaire de la CIN 09120265 et demeurant à grine Sidi Makhlouf Médenine. Toute opposition sera reçue par l'acheteur au local où est exploité le fonds de commerce.

Cet extrait a été publié au journal Echourouk du 28/7/2022 p 26 et au Quotidien du 28/7/2022 P II.

2022X01015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 04 août 2022 quittance M079845, enregistrement n°22202403 établis par maître ADHAR Jawhar, avocat à la cour de cassation ayant ses études à Sfax, Mme Mongia Karwi demeurant à avenue 5 août, ancienne gendarmerie, rue Abou Tammem Sfax à la société «jackpot club Sfax» SARL en cours de constitution, en la personne de sa gérante mademoiselle Oumaima Ben Youssef, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des fruits secs sis à la route de Mahdia Klm 0.5 Sfax avec tous ses éléments matériels et immatériels tels que le droit au renouvellement du bail, la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, la réputation commerciale. Cette vente a été publiée au journal le quotidien le 11/8/2022 page 28.

Les oppositions se feront entre les mains de l'acquéreur dans le délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022X01017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route de Tunis le 04 août 2022 quittance M079843, enregistrement n°22202402 établis par maître ADHAR Jawhar, avocat à la cour de cassation ayant ses études à Sfax, Mme Mongia Karwi demeurant à l'avenue 5 août, ancienne gendarmerie, rue Abou Tammem Sfax à la société "jackpot club Sfax" SARL en cours de constitution, en la personne de sa gérante mademoiselle Oumaima Ben Youssef, la totalité du fonds de commerce exploitable pour la vente du tabac et des fruits secs et promo sport sis à la route de Mahdia Klm 1 Sfax avec tous ses éléments matériels et immatériels tels que le droit au renouvellement du bail, la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, la réputation commerciale. Cette vente a été publiée au journal le quotidien le 11/8/2022 page 28.

Les oppositions se feront entre les mains de l'acquéreur dans le délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022X01018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route de Tunis le 4 août 2022 quittance M079836, enregistrement n°22202401, établi par maître ADHAR Jawhar, avocat à la cour de cassation ayant ses études à Sfax, Mr Bechir Mestiri demeurant à l'avenue 5 août, ancienne gendarmerie, rue Abou Tammem Sfax à la société «jackpot club Sfax» SARL en cours de constitution, en la personne de sa gérante mademoiselle Oumaima Ben Youssef, la totalité du fonds de commerce exploité pour tout types de commerce et pari sportif sis à l'Avenue 5 août Sfax avec tous ses éléments matériels et immatériels tels que le droit au renouvellement du bail, la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, la réputation commerciale. Cette vente a été publiée au journal le quotidien le 11/8/2022 page 28.

Les oppositions se feront entre les mains de l'acquéreur dans le délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022X01019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 8/6/2022 enregistré à la recette du Bardo le 10/8/2022 quittance n°M073353 enregistrement n°22202996, Chalbia Ben Ali titulaire de la CIN n°02230828 a vendu à Bilel Ifa titulaire de la CIN 04648685, le fonds de commerce salon de thé sis au 9 avenue de la Liberté Bouchoucha le Bardo. Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Haddad Lamia avocate 34 rue Bab Bnet Tunis dans les 20 jours suivant l'annonce au journal officiel.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabah et Le Temps le 13/8/2022.

2022402053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Menzah 6 sous le n°22205086 Monsieur Marouane Habbej gérant de la société "Fast Good" titulaire de la CIN n°08730457 du 15/8/2017 demeurant à l'appartement 394 (RDC) bloc 28 passage 2 cité les Olympiades Tunis vend sous toutes les garanties de fait et de droit à Madame Mehdia Doua titulaire de la CIN n°04480084 du 01/12/2006 demeurant à 6 rue essidk Ariana Supérieur gérante de la société Mdoua groupe MDSA (société en cour de constitution), l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que restauration rapide dans le local sis au 20 rue Radhwa Ennasr avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne, chez le rédacteur de l'acte Maître Sehli, dont le cabinet est sis au 5 rue Abdallah Echikh Ariana.

Cette annonce a été publiée dans le journal "le Quotidien" le 10/8/2022.

2022402054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Rue el Mahatta le 27/01/2006 sous le n° d'enregistrement 6200236 quittance n°3219 Mr. Taoufik Rssayssi titulaire de la C.I.N n°00587933 a vendu à Mme. Ayda Troudi titulaire de la C.I.N n°07033161 le fonds de commerce destiné pour tout commerce sis à 27 bis Rue Assabkha Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 12 Août 2022.

2022402056FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 30/9/2021, enregistré à la recette des finances rue Eljazira Tunis le 9/5/2022 sous le n°23301182, quittance n°33708, Mr Mohamed Majdi Temimi titulaire de la CIN n°00142899 a loué à Mr Kamel Machfer titulaire de la CIN n°04141761 la totalité du fonds de commerce exploité à la vente de cadeaux et articles de paris exploité dans le local sis au n°33 rue Eljazira Tunis, Rc inconnu, pour une période de trois ans à partir du 01/10/2021 au 30/9/2024.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 12/8/2022.

2022T00903FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 14/6/2022, enregistré à la recette des finances de Djerba le 16/6/2022 quittance n°M060654, enregistrement n°22302720, monsieur Mekki Ben Ali Rjili, C.I.N n°13435876, a loué à la société frères Ali Doua matricule fiscal n°000 M A 1714019/N, à travers son représentant légal, le fonds de commerce destiné comme local de réparation et de vente des produits pneumatiques, situé à la route Houmet Souk Zarzis, Souani, Houmt Souk, Djerba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu chez le locataire à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

2022R02057FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Support notre cité

Adresse : Rue El Fatah n°23 cité Chaker Mégrine 2024 Ben Arous.

Objectifs :

- Le travail sur l'orientation, le soutien et l'accompagnement du groupe des jeunes de la région à travers des activités et des séminaires.

- Le travail pour aider les cas sociaux.

- S'efforcer d'éduquer l'individu pour améliorer la région autant que possible.

Les membres :

Présidente : Maymouna Khamassi

Secrétaire général : Marwan Jandoubi.

Trésorier : Samir Jouini.

2022R02056APSF1

Constitution d'une association

Association des Retraités de l'Office de la Marine Marchande et des ports Bizerte - Menzel Bourguiba

Quai Tarek Ibn Ziad-Bloc Social OMMP Bizerte

Raison sociale : Association des Retraités de l'Office de la marine marchande et des ports-Bizerte/Menzel Bourguiba

Siège social : Bloc social de l'OMMP - Quai Tarek Ibn Zied

Buts de l'association :

- Participation de l'association aux activités divertissantes et encadrement des retraités et leurs familles (surtout les veuves et les orphelins).

- Améliorer les relations d'amitié entre les retraités et leurs familles

- Coordination avec la diversion de l'Ommp pour former les agents et ce d'après les cadres de l'OMMP retraités et leurs compétences

- Création des relations avec les autres associations aux activités similaires.

Président : Cheikh Mohamed Tahar

Secrétaire général : Ben Radhia Mustapha

Trésorier : Boussaadoun Moktar.

2022R02074APSF1

Constitution d'un bureau syndical

La constitution du syndic de la copropriété de la résidence «Wael» sis au jardin de Carthage situé à l'assemblée générale du 29 mai 2022 dont son PV est enregistré à la recette des finances «kram» le 14 juin 2022 sous le numéro 22704175, quittance numéro M085154.

Est nommé :

- Mme Saadi Ahlem : Présidente du syndic

- Mr Mahmoudi Alaeddine : Trésorier

- Mr Mohamed Chouech Fawzi : Secrétaire général.

2022402050APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de l'immeuble Résidence RIVIERA

Lot HC 49 - Cité AFH EL WAFA - El Mrezgua Nabeul

Suite au P.V de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 21 Mai 2022 et enregistré le 30 Mai 2022 à la recette des finances de Nabeul sous le numéro 22702204, il a été décidé l'élection du nouveau bureau de syndic des copropriétaires de l'immeuble Résidence RIVIERA qui aura les charges de gestion et de l'administration de l'immeuble pour les années 2022-2023 :

Composition du syndic de copropriétaires de l'immeuble Résidence RIVIERA :

Mr Aymen Chekir : Président du syndic

Mr Majdi Akremi : Secrétaire général

Mr Mohamed Ali Boussetta : Trésorier.

2022X01023APSF2

COMMUNIQUE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE TUNISIE

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale élective du Conseil de l'Ordre des Architectes de Tunisie tenue le 30 juillet 2022 enregistré le 8 août 2022 à la recette des finances de cité Mahrajène sous le numéro 22804555 quittance n°M071144, le vingt quatrième Conseil de l'Ordre a été élu pour la période 2022-2024 selon la composition suivante :

Présidente : Leyla Ben Jeddou

Vice Président : Wajih Khlifi

Secrétaire Général : Mejdy Rzig

Secrétaire Général Adjoint : Mohamed Ali Charfeddine

Trésorier : Ghassen Ouederni

Trésorier Adjoint : Zied Mejri

Membres Assesseurs : - Mohamed Sahby Gorgi - Tarek Ben Abdelkader - Haïthem Ben Yakhlef.

2022402051APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à la réduction du prix de 40 %

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : 1) La société SODIFRUITS, SARL dont le siège social est à Ben Arous route de Mornag Km 9 borj Ghorbel; RC N°B023392009 (en sa qualité de débiteur).

2) Mourad Ben Mohamed Melki CIN n°07029140 demeurant, 5 rue Mauritania Ezzahra Ben Arous (en sa qualité de propriétaire, et détenteur)

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis. Tel : 71.326.657 MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°52843 Ben Arous dénommé «WARDA 703», d'une superficie couverte de 480 m² sise au 21 rue Mauritania Ezzahra Ben Arous, c'est un terrain à usage d'habitation, sur lequel est construit une villa de 2 étages, et 2 garages; le rez-de-chaussée est d'une superficie

couverte de 250 m² qui se compose d'une véranda, hall, salle à manger cuisine, toilette et douche et garage de voiture.

Le 1er étage est d'une superficie couverte de 170 m² se compose d'un escalier intérieure, suite parentale; et 4 chambres, cuisine, salle de bain et au toit il existe 2 chambres de 30 m² ; le 2ème garage est de 30m².

Mise à prix : La mise à prix est 374.773.464 dinars suite à la réduction du prix de 40 % outre les frais de l'adjudication

Date et lieu de l'adjudication : le jeudi 22/9/2022 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2022T00896VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Fatnassi Mourad

Avocat à Tunis 14 Rue d'Angleterre

Poursuivant :

Mohamed Amine Turkani demeurant 30 Rue beb el Falla Tunis.

Partie saisie :

Faouzi Hermi demeurant 7 Rue 4693 Ehzahrouni qui a choisi son lieu de contacte est aux bureaux de son avocat maître Ayfa Soudani n°20 Rue Hédi Chaker Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Fatnassi Mourad avocat à Tunis 14 rue d'Angleterre.

Désignation de l'immeuble saisi :

Le bien objet de la vente est situé à Bohamed Kcharmia Sidi Fradej délégation Elmhamdia gouvernorat Ben Arous objet de titre foncier n°57818 Tunis constituant 411/15425 iemes indivis dudit titre ayant une superficie de 411 mètres carrés sur laquelle est bâti une habitation équipée d'électricité et d'eau courante.

La superficie totale du titre foncier est de 15425 m².

Mise à prix :

77 000.000 dinars selon expertise judiciaire établie par Monsieur Mohamed Hadi Ben Mariem sur la base d'une ordonnance sur requête n°75223 émanant de Monsieur le président du tribunal de première instance de Tunis en application de l'article 411 du cpcc.

Tribunal et date de la vente :

Chambre des criées du Tribunal de première instance de Ben Arous le 14/9/2022 à 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : Chaque jour.

Observation :

- Ne peuvent enchérir que ceux ayant au préalable consigné le tiers de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent prendre part aux enchères sans l'obtention préalable d'une autorisation de Monsieur le gouverneur.

- La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ainsi qu'à l'étude de l'avocat.

2022R02059VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie Exécutive immobilière

L'adjudication aura lieu le lundi 26 septembre 2022 (26/9/2022) à partir de 9h du matin par devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Poursuivant : Atef Ben Hédi Zegneni - Employeur - CIN n°08269921 demeurant à 27 Rue Zguenna Ezzahra Mahdia.

Partie saisie :

Mohamed Salah Ben Hédi Zegneni - Propriétaire tailleur de pierre - demeurant à 27 Rue Zguenna Ezzahra Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Aridhi Hela - avocat auprès de la cour d'appel rue 02 mars 1934 Mahdia - CIN n° 08308153 (CF : 1096337/G).

Immeuble mis en vente :

Situé à Ksayer wed Nakhala à Zguenna (ancienne) Mahdia - limité Quiblah Salem Alguizeni et Ali elhobbi Assakka - à l'Est par une voie agricole, au Nord voie publique et les héritiers de Hédi Hadj Zegnani et à l'Ouest les héritiers de Salah Alaya Zegnani - c'est un terrain oblique qui a été préparé comme un tailleur de pierre où se trouve un puit dont la superficie totale est de 1098 m².

Mise à prix :

Le prix d'ouverture était de vingt-huit millions neuf cent cinquante dinars (28.950, 000d) pour la moitié de deuxième immeuble commun saisi.

Pour la communication du cahier des charges contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia - ou l'avocat pour suivant, pour participer aux enchères il faut consigner au moins le tiers du prix indiqué à la trésorerie générale et ce par office d'un avocat.

La visite de l'immeuble se fait chaque jour de 10h du matin jusqu'à 15h.

2022S00938VEPA1

Vente immobilière

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 lundi 19 septembre 2022 à 9 H du matin.

Nom du saisissant : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre commercial du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B5161996 Domicilié à 65 Av Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ben Bechir Kenani, demeurant à rue el Habib Themer Kalaa El Sgira CIN 02848468.

Avocat poursuivant : Société kasdallah Avocat et conseil SARL Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3

Désignation de l'immeuble saisi :

Des parts indivises revenant au saisi dans l'immeuble dénommé "El Hofr" objet du titre foncier n°16600 Sousse d'immeuble de 7085.441/68830. Situé à zearna kalaa kebira, d'une superficie totale de 6 H 88 Ares 30 cent sur lequel est bâti un complexe composé de 3 étages avec piscine et dépendances.

Mise à prix : 1.044.799.988D

Conditions de visite : chaque jour et sans conditions particulières.

2022S00947VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Suite à un rabais de quarante pour cent (40 %) de la mise à prix

Le créancier saisissant : Salem Ben Mehrez Hammouda agissant au nom d'Abderrazek Haj Khalifa suivant acte de procuration, retraité, demeurant au 25 Rue Mohamed Hlioui, Ksour Essef.

Le débiteur saisi : Faouzi Ben Mohsen Mejri, Enseignant, demeurant Rue de la Médina Kerker Boumerdes Gouvernorat de Mahdia, titulaire de la carte d'identité nationale n°06751982.

L'avocat poursuivant : Maître Mahdi Benhsouna, Avocat à la cour d'appel ayant son cabinet Avenue 2 Mars 1934 Mahdia.

Immeuble objet de la saisie : l'immeuble est sis du coté Sud de la Rue de la Médina à l'intérieur de la Zone Municipale de Kerker même délégation Gouvernorat de Mahdia.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de forme presque rectangulaire et clôturé par des murs des deux cotés Est et Ouest qui comporte à son intérieur une construction moderne d'habitation (villa) qui se compose de deux étages :

- Un rez-de-chaussée et un étage supérieur.

- Le rez-de-chaussée se compose d'un garage, une chambre à coucher, une cuisine, une salle de bain, une salle de réception d'où son entrée ayant un faux plafond en staff comportant des escaliers intérieurs menant à l'étage supérieur qui se compose de quatre chambres à coucher, une salle de bain, un hall et 2 vérandas. Les mêmes escaliers p-récités donnent accès à la terrasse de la construction qui comporte une chambre ayant une superficie couverte de 11 m². Le toit de la construction précitée est en dalle et son sol est carrelé. Tous les travaux de construction, de décoration, des enduits intérieurs et extérieurs sont achevés, les escaliers sont en marbre de Thala.

La superficie couverte de l'ensemble du rez-de-chaussée est égale à 145 m² et la superficie de l'étage supérieur est de 145 m².

- L'immeuble précité est limité au Sud par la propriété du père du saisi suivant une limite virtuelle d'une longueur de 21,20 m à l'Est par la voie publique d'une largeur de 6,60 mètres et d'une longueur de 16,70 mètres au Nord par une Route goudronnée d'où son accès dénommée Rue de la Médina ayant une longueur de 21,75 mètres, à l'Ouest par la propriété du père du saisi suivant une limite virtuelle d'une longueur de 17,05 mètres.

La superficie totale du terrain d'après les mesures précitées et d'après le plan architectural 362 m².

Mise à prix suite à un rabais de quarante pour cent (40 %) : cent six mille cinq cent quatre vingt dinars (106.590,000 d) plus les frais et les honoraires taxes et les frais de la nouvelle audience.

Date et lieu de vente : Il sera procède à la vente aux enchères publiques le mercredi sept septembre deux mille vingt deux (7/9/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des ventes immobiliers au tribunal de première instance de Mahdia.

N.B : la visite de l'immeuble et son constat est possible durant l'horaire du travail tous les jours de la semaine.

2022S00949VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître L'Tifi Mohamed Habib

Avocat Rue 13 Août Kasserine 1200

Tél. : 77.479.598

MF : 796382/A

Partie poursuivante : Société JOMAA TRABELSI et ses fils, Société à Responsabilité Limitée par son représentant légal, matricule unique numéro M0625305 demeurant à 35 Rue Abderrahman Memi Bourj Eloizir Ariana.

Partie saisie : Hleli Yousef Ben Ali Ben Abdelmalek en tant que caution solidaire au profit de Hleli Oirda, ouvrier, résident à 9 rue Kasar Hlel Elmourouje 5 Ben Arous, ou le cas échéant cité Assourour Est Sbeitla non inscrit au registre de commerce.

Avocat poursuivant : Maître L'Tifi Mohamed Habib, rue 13 Août, Kasserine.

L'immeuble soumis à l'adjudication : 55486 des parts indivises soient 55486 m² revenant à titre de propriété à la partie saisie Hleli Yousef de l'immeuble agricole nommé "IMEN" objet du titre foncier n°29610 Kasserine qui contient la parcelle n°104 et la totalité des parts indivises compte 65486 parts soient 65486 m² qui consistent en une terre agricole sise à Oissaiya Sbeitla gouvernorat de kasserine. Elle contient, selon le rapport d'expertise préparé par les deux experts Marzougi Hsouna et Hizi Lamjed, mille (1000) oliviers à l'age de 10 ans et 56 plantes multiples : amandiers, abricotiers et figuiers ont l'age de 10 ans.

Nouvelle mise à prix : cent trente quatre mille six cent soixante seize dinars (134676d000). En plus les dépenses déterminées par le tribunal le jour de l'audience.

Lieu et date de l'adjudication : Le lundi 19/9/2022 à partir du 9h du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine. Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consignée le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent, en outre, obtenir les autorisations requises. Pour plus de renseignements, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine ou l'étude de l'avocat poursuivant.

2022402052VEPA1

Vente d'un bien aux enchères publiques après rabais de 40 %

Le créancier poursuivant : Moukhtar Al Bakoush, sis à Beni Mahira, Tataouine.

Le débiteur saisi : Hassan Ben Ali Benina, sis est au n°41, Rd. 4565, en face de Diwan Al Zyt, cité Zouhour, Tunis.

L'avocat poursuivant : Me Jalel Akram l'avocat, sis au 05 rue Al-Taher Ben Ammar, Al-Manar 2, Tunis.

La date et le lieu des enchères : Le mercredi, correspondant au vingt et un septembre de l'an deux mille vingt-deux (21/9/2022) à neuf heures du matin et les suivants dans le procès n°755/22 devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul, sis à la Rue Tayeb Mhiri, Nabeul

Visite de l'immeuble : en se rendant sur le lieu tous les jours à des horaires convenables et sans conditions particulières et pour d'amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Enchère : L'enchère ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui a assuré le tiers du prix d'ouverture dans la caisse ou présenté un chèque certifié avec solde disponible ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer à l'enchère qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

La désignation du bien immobilier: les parties communes en 125 parts correspondants à la superficie de 125 mètres carrés; extraites du bien immobilier dénommé «Massouda 139», objet du titre foncier n° 609961 Nabeul, dont la superficie totale est de 5726 m², ils correspondent à la moitié du terrain rectangulaire situé dans la région de Mansoura ; En face la porte principale de l'hôtel Kelibia La Blanche, qui comprend un bâtiment représenté par une terrasse en béton d'une hauteur de 1,2 m et un puits préparé.

Détermination du prix d'ouverture : Il a été fixé par l'expert, Habib Al Ferjani, en vertu d'une autorisation sur requête de : 88167,375 dt (quatre-vingt-huit mille cent soixante-sept dinars et 375 millimes), hors frais. Après rabais de 40 %, le prix est fixé à 52 900 dt et 425 millimes (cinquante deux milles et neuf cents dinars et 425 millimes) auquel se rajoute des dépenses relatives à la vente aux poursuites qui seraient déclarés le jour des enchères.

Les sûretés : Il y a une hypothèque au profit de la Banque Nationale Agricole, sur l'ensemble de l'immobilier et une saisie immobilière au profit du créancier, Moukhtar al Bakouch.

2022402061VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tel : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 20 Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis. M. Fiscal : 386961HAP000.

Partie saisie : Mr Mourad Ben Ali Hajji, titulaire de la carte d'identité nationale n°05119444, délivrée à Tunis le 3/7/1998, demeurant au n°1 Rue Immam Ibn Arafa - 8020 Soliman - gouvernorat Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis. M.F : 386961HAP000

Les immeubles saisis : la totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie, objet du TF n°599390 - Nabeul dénommé «ALMOUNA», d'une superficie totale de 334 m² sise à Soliman - Nabeul, en zone urbaine, avec toutes les commodités. Il consiste en un immeuble, construit en rez-de-chaussée avec 3 étages, d'une superficie couverte de 695 m² et détaillée comme suit :

- Rez-de-chaussée : prêt à l'habitation, consiste en 2 locaux d'habitation avec une grande cours. Chaque habitation se compose d'un salon de séjour, 3 chambres, cuisine, complexe sanitaire (douche, WC ...), d'une superficie de 215m².

- 1er étage : se compose d'un local prêt à l'habitation, et l'autre en cour de construction, non peint, sol non cimenté, il contient un salon de séjour, 3 chambres, cuisine, 3 cours découvertes, complexe sanitaire (Douche, WC ...), d'une superficie de 200m².

- 2ème étage : en cours de construction, au niveau de la dalle et les murs, il se compose de 3 chambres, cuisine, 3 cours découvertes, complexe sanitaire (douche, wc ...), d'une superficie de 200 m².

- 3ème étage : en cours de construction, au niveau de la dalle et les murs, d'une superficie de 80 m².

Les charges : La dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (66.400,000DT) inscrite le 15/4/2011 (volume Nabeul 11/4 - n°3318) au profit de la BTK.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 13/4/2022 et inscrit le 31/5/2022 au profit du saisissant (vol Nabeul 2/22 n°1745).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (784.756,968DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 19/9/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Grombalia 8030.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant, ou le tribunal de première instance de Grombalia.

2022402064VEPA1

Avis aux créanciers

Ordonnance sur requête Nomination d'un liquidateur pour

Société Al-Wasat, pour l'approvisionnement et la construction générale

En vertu de l'ordonnance sur requête émanant du Tribunal de Première instance de Kairouan le 24/7/2022 sous le numéro 106137, le Juge a

statué la nomination de Madame Cherni Feten, sis à la rue Ahmad Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de liquidateur de la Société Al-Wasat pour l'approvisionnement et la construction générale, société à responsabilité limitée immatriculée au Registre National des Institutions sous le numéro B146241997 sis à la route Oueslatia Kairouan.

Il appartient aux créanciers et tous qui ayant droit sur la société de présenter dans un délai de trente (30) jours à partir de cette publication (pour les créanciers domiciliés hors territoire Tunisien ce délai sera augmenté de trente jours 30) ses arguments et appuis, accompagnés du tableau de ses dettes régulières, hypothéquées ou privilégiées, au liquidateur directement en son cabinet sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid ou par courrier recommandé avec accusé de réception à la même adresse.

2022R02058VEPA2

Avis d'ouverture de procédure de distribution

République Tunisienne

Ministère de la justice et des droits de l'homme

Affaire de distribution n°225

En vertu des articles 467 et 468 du c.p.c.c. et en application de l'ordonnance de l'ouverture de la procédure rendue par le juge commissaire au tribunal de 1ère instance de Sousse dans l'affaire de distribution n°225.

Et suite à la demande de distribution formulée par maître Fatiha Ben Salah au nom de Siham Mrad et compagnie contre Sté Mexy Tunisie domicile à Sidi Abdelhamid Sousse et après consignation de la somme de 266.654.237 dinars suivant quittance n°M066806 du 13/10/2021 et n°M068566 du 21/10/2021.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse avec une demande de collocation faite sous la constitutions d'avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant et ce dans les 30 jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne conformément à l'article 466 et 468 c.p.c.c.

2022S00941VEPA2

SOCIETE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE GARDIENNAGE DE NAVIRES

Identifiant unique : 0026881 G

La chambre Commerciale auprès du tribunal de première instance de Sfax a décidé en date du 14 juillet 2022 dans l'affaire n°283 :

Le tribunal a décidé l'ouverture des délais d'acceptation des offres et ce en vue de la cession de la SOCIETE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE GARDIENNAGE DE NAVIRES et de charger l'administrateur judiciaire Mr Abdallah Mroua de rédiger, sous le contrôle du Juge Commissaire, le cahier des charges de ladite cession contenant la mise à prix des actifs corporels et incorporels de ladite société (clientèle, achalandage) basée sur la valeur du marché qui sera fixée, le cas échéant, par le recours à des Experts désignés au moyen d'une ordonnance sur requête dans un délai ne dépassant pas deux mois à compter de la date du jugement, et être mise à la disposition des soumissionnaires au greffe du tribunal de première instance de Sfax et au siège social de la société et à l'adresse de l'administrateur judiciaire.

Les offres des soumissionnaires remplissant les conditions de l'article 462 du code de commerce, et qui doivent être accompagnées par une caution de quarante mille dinars (40 mille dinars) seront transmises au tribunal au plus tard le 17/10/2022 pour être expertisées par la chambre du conseille 18/10/2022.

2022X01022VEPA2

Clôture de faillite

PRIMASOL

IU : 447207S

Le syndic de faillite Lotfi Khelifi informe les créanciers que suivant jugement rendu en date du 13 juillet 2022 sous n°160, le tribunal de première instance de Grombalia a prononcé la clôture de la faillite de la Société PRIMASOL, l'insertion de ce jugement au registre national des entreprises et sa publication au JORT et dans deux journaux quotidiens.

2022402049VEPA2

Clôture des Procédures de Règlement Judiciaire

L'administrateur judicaire Chihi Youssef 44 Av Hédi Chaker 4ème étage n°11 annonce que la deuxième chambre du Tribunal de 1ère Instance de l'Ariana par jugement daté du 12/7/2022 a clôturé les procédures de règlement judicaire pour la société Print Production Pikcel (3P) identifiant unique n° 1393859 L.

2022402059VEPA2

Jugement de faillite

L'administrateur Judiciaire Chihi Youssef annonce que la 2ème chambre du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana a prononcé le 28/6/2022 le jugement de faillite de la société Z.S EXPORT, sis à Kantart Bizerte Kalaat Landalouse, Mme Rahma Ferchichi est nommée Juge commissaire et Mr Chihi Youssef est désigné syndic de faillite.

Les créanciers doivent remettre au syndic au 42 Avenue Hédi Cheker 4ème étage B11 leurs titres de créances dans un délai de 15 jours à compter de l'annonce de jugement de faillite au JORT.

2022402060VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CAPRIGENE IMPACT INVESTING

SA au capital de 64 000 dinars

Siège social : Cité Ezzehour Regueb

Matricule Fiscal : 1679386H/N/M/000

Caprigene Impact Investing convoque tous ses adhérents à la réunion du 9 septembre 2022 à 9 heures du matin pour participer à l'assemblée générale constitutive et le débat qui aura lieu sur l'ordre de jour suivant :

- Renouvellement des fonctions de directeur général

- Lecture du rapport financier et littéraire.

- Certification des états financiers de l'exercice 2021.

2022X01016SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Eo DATA CENTER SA

Siège social : Z.I ENFIDHA Lots 4030 Sousse

IU : 1090273G

Messieurs les actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 14 septembre 2022 à partir de 10 heures au siège social de la société sise à la Z.I Enfidha 4030 Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021;

8. Questions diverses;

9. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur les ordres du jour des deux assemblées conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2022402062SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNIS CALL CENTER

Société anonyme

Au capital de 1 050 000.000 DT

Siège social : 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002

Identifiant unique : 0633781K

Messieurs les actionnaires de la société «TUNIS CALL CENTER» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 septembre 2022 à 10 heures au siège social de la société sise au 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021;

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

9. Nomination d'un commissaire aux comptes;

10. Questions diverses;

11. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2022402063SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SOPEMSUD

Société anonyme

Son capital 1700,000 DT

Siège social : Rue Ras Jdir km 3 Bengardane

MF : 0603810 FAM 000

Les actionnaires de la Société SOPEMSUD sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 9 septembre 2022 à partir de dix heures du matin à hôtel Saraya au carrefour Maghreb arabe face à l'hôtel Aile Vert Bengardane pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Révision du statut

- Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2022 / 2023 / 2024

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022 / 2023 / 2024

- Questions diverses.

2022402065SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Centre Aurora de Bien-être et Spa

Société à Responsabilité Limitée S.A.R.L.

Capital social : 1 000 Dinars

Siège social : Rue la feuille d'érable Résidence les merveilles du Lac - Lac 2 1053 Tunis

M.F. : 1759818G/AM/000

Le conseil de l'administration de la société «Centre Aurora de Bien-être et Spa» l'honneur de convoquer les associés à une assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 9 septembre 2022 à 10h de matin au bureau sis au 41 rue d'Iran Lafayette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivants :

1- Approbation de la cession d'activité

2- Nomination d'un liquidateur

3- Questions diverses

En cas du non Atteinte du Quorum.

Cette convocation pour la deuxième assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 7 octobre 2022 à 10h de matin à la même adresse et avec le même ordre du jour.

2022402055SRLB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Je déclare moi, El Houch Ben Mohamed Ben Amara Mhebik titulaire

d'une carte d'identité nationale n° 03559180 délivrée le 11 avril 2022 et né le 17 juillet 1951 à Zarzis et demeurant à Hmadi Kebli Zarzis Médenine que j'ai perdu un titre de propriété n°09/3751 objet d'un certificat de propriété n°41804 Ariana.

2022T00895DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Safia Sahli titulaire de la CIN n°00246581 déclare la perte du titre foncier constitutif n°0118239 du titre foncier n°95299 Tunis situé à Gammarth - La Marsa d'après une déclaration sur l'honneur de la municipalité de la Marsa datée du 8/8/2022.

Cet avis a été publié au journal Essabah du 16/8/2022.

2022T00899DIVD2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Siliana sous le Num 26856/2022 en date du 26 Juillet 2022, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Khlifa Ben Ajmi Nouri.

Tel : 22 513 137 - 26 224 860

2022T00901DIVD2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Bizerte sous le Num 386 en date de 15 Juillet 2022, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Slimene Ben Mansour Guerfeli et Mme Habiba Mhadhbi juge contrôleur.

Tel : 22 513 137 - 26 224 860

2022T00902DIVD2

Avis

Ben Fraj Sabeh annonce qu'elle possède un appartement sise à la route Matar cité Simar Janoubi Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01020DIVD2

Avis

Khaskousi Latifa annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 465 m² sise à la route Matar km 8 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01021DIVD2

CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021
(Exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	267 043	209 244
Moins : amortissements	208 852	203 186
	58 192	**6 057**
Immobilisations corporelles	869 013	809 102
Moins : amortissements	651 168	605 872
	217 845	**203 230**
Immobilisations financières	1500	1500
Moins : provisions	-1500	-1500
	0	0
Total des actifs immobilisés	**276 036**	**209 287**
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	**276 036**	**209 287**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	0	0
Moins : provisions	0	0
Clients et comptes rattachés	1 326 511	1 240 702
Moins : provisions	-398 365	411 753
	928 145	**828 949**
Autres actifs courants	443 506	124 266
Moins : provisions	-458	- 458
	443 048	**123 808**
Placements et autres actifs financiers	1 400 000	1 200 000
Liquidités et équivalents de liquidités	203 296	444 795
Total des actifs courants	**2 974 489**	**2 597 552**
TOTAL DES ACTIFS	**3 250 525**	**2 806 840**

CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(Exprimés en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Subvention d'investissement	965 749	909 843
Amortissement subvention d'investissement	-828 028	-826 037
	137 721	83 806
Résultats reportés	2 415 629	2 508 410
Total des capitaux prop. avant résultat de l'exercice	**2 553 350**	**2 592 215**
Résultat de l'exercice	**434 054**	**-92 781**
Total des capitaux propres avant affectation	**2 987 404**	**2 499 434**
PASSIFS		
Passifs non courants		
Autres passifs non courants		
Total des passifs non courants		
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	117 669	62 029
Autres passifs courants	145 452	245 376
Concours bancaires et autres passifs financiers		
Total des passifs courants	**263 121**	**307 405**
TOTAL DES PASSIFS		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**3 250 525**	**2 806 840**

CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

(Exprimés en dinars tunisiens)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Revenus	1 183 899	852 595
Autres produits d'exploitation	-	-
Subvention d'exploitation	675 000	349 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 858 899**	**1 201 595**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats consommés	68 626	56 247
Achats d'approvisionnement consommés	3 480	15 828
Charges de personnel	755 546	753 366
Dotations aux amortiss. et aux provisions	61 249	22 208
Autres charges d'exploitation	601 477	579 934
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1 490 378**	**1 427 584**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**368 521**	**-225 990**
Charges financières nettes	-5 863	-11 302
Produits des placements	50 585	118 703
Autres gains ordinaires	20 810	27 736
Autres pertes ordinaires	-	-1 929
RESULTAT DES ACTIVITES ORD. AVANT IMPOT	**434 054**	**-92 781**
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DES ACTIVITES ORD. APRES IMPOT	**434 054**	**-92 781**
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**434 054**	**-92 781**
Effets des modifications comptables		
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	**434 054**	**-92 781**

CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2021

(Exprimés en dinars tunisiens)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	**434 054**	**-92 781**
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	50 962	42 877
Amortissements des subventions d'investiss.	-1 991	-
Variation des :		
- stocks		
- créances	-99 196	249 115
- Autres actifs+placements	-319 240	129 119
-Fournisseurs et autres dettes	55 640	-65 857
- dettes	-99 925	-36 878
Plus ou moins value sur cession	-	-12 360
Modifications comptables affectant RR		
production immobilisée		
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	**20 304**	**213 235**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaiss.affectés à l'acquisit°.d'immob. Corp,et incorp	-61 803	-96 191
Encaiss.provenant de la cession d'immob.corp,et incorp	-	30 275
Décaiss.affectéà l'aquisition d'immob.financières		
Encaiss.provenant de la cession d'immob.financières		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'invess.	**-61 803**	**-65 915**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements subventions		
Dividendes et autres distributions		
Décaissements liés aux placements	-200 000	-
Encaissements liés aux placements		99391
Flux de trésorerie provenant des activités de financ.	**-200 000**	**99 391**
Incidences des variat°. des taux de change sur les L.E.L		
Variation de trésorerie	**-241 499**	**246 710**
Trésorerie au début de l'exercice	444 795	198 085
Trésorerie à la clôture de l'exercice	203 296	444 795

2022R02073BCFA5